

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

AMENDEMENT

N ° II-CF422

présenté par
M. Forissier, Mme Louwagie et M. Hetzel

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 38, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.